
**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 JUIN 2011 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS:

BESSE : Claude PONZO - Yves FABRE - Hélène ALVE

CABASSE : Jean Claude GIBERT - Chantal NICOLAS

LE CANNET DES MAURES : André DELPIA

CARNOULES : Henri CEZE - Frédéric JONCOUR - Arlette BONDADY

FLASSANS SUR ISSOLE : Bernard FOURNIER – Jean-Louis PORTAL - Franck GUALCO

GONFARON : Yves ORENGO – Henri GARCIN - Thierry BONGIORNO - Jean-Pierre GARCIA

LE LUC : Alain MEUNIER – Marie-Claire COULMAIN

LES MAYONS : Guy VERGARI - Elie TROTET

PUGET VILLE : Odile VIES - Jean AUTRAN - Bruno INCANS - Christian BONNAFOUX

LE THORONET : Gabriel UVERNET - Eric GARCIA - Guy HILY

Nombre de membres en exercice : 38 - Délégués présents 27

Quorum atteint

EXCUSES

CABASSE : Régis DUFRESNE

LE CANNET DES MAURES : Jean Luc LONGOUR

LE LUC : André RAUFAST

PIGNANS : Patrick ASTESANA - Rolland GUIGOU – France OBERTO

PUGET VILLE : Max BASTIDE

Claude PIANETTI Conseiller Général du canton du Luc

Madame CHAIX Receveur Syndical

AUTRES PARTICIPANTS

Paul DENIS Conseiller Général du canton de Besse

Michelle BOTRINI Antenne Territoriale du Conseil Général du Var

Christian GERARD Directeur Général des Services Communauté de Communes

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, souhaite la bienvenue aux délégués.

Il remercie **Paul DENIS**, Conseiller Général du canton de Besse de sa présence.

Il excuse **Claude PIANETTI**, Conseiller Général du Canton du Luc, **Régis DUFRESNE** Maire de Cabasse, **Jean Luc LONGOUR**, Maire du Cannet des Maures, **André RAUFAST** Maire du Luc, **Patrick ASTESANA** Maire de Pignans et **Max BASTIDE** Maire de Puget-Ville.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h20.

1 – ADMINISTRATION

1.1 – Désignation du secrétaire de séance

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, indique qu'il convient de désigner le secrétaire de séance parmi les délégués communautaires.

Il propose **Guy VERGARI**, Vice-président, Maire des Mayons et soumet cette proposition au vote.

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.2 – Adoption du compte rendu de la réunion du 19 Avril 2011

Monsieur le Président rappelle que le compte rendu du Conseil Communautaire du 19 Avril 2011 a été adressé aux délégués.

Il demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarque, il le soumet au vote.

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.3 – Avis sur le Schéma Départemental De Coopération Intercommunale

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, expose au Conseil Communautaire que la loi du **16 Décembre 2010**, portant réforme territoriale prévoit entre autres un schéma départemental de coopération intercommunale qui couvre intégralement le territoire.

A ce titre, le Préfet du Var, a présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) le **22 Avril 2011** le projet de schéma.

Les communes et les EPCI disposent d'un délai de **3** mois pour se prononcer sur ce projet soit jusqu'au 9 Août 2011.

A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le projet de schéma départemental :

- **15 EPCI avant**
- **6 EPCI après**
 - ↳ Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (élargie)
 - ↳ Communauté d'Agglomération Dracénoise (élargie)
 - ↳ Communauté d'Agglomération Brignoles – Saint-Maximin (nouvelle)
 - ↳ Communauté d'Agglomération Fréjus – Saint-Raphaël (élargie)
 - ↳ Communauté de Communes Golfe de Saint-Tropez (nouvelle)
 - ↳ Communauté de Communes Cœur du Var (sans changement)

Dans ce projet de schéma, seul le territoire de Cœur du Var reste en l'état et ne fait l'objet d'aucune modification de périmètre.

Alain MEUNIER, Le Luc, indique que la commune du Luc votera contre, comme l'a déjà expliqué **André RAUFAST** lors de la réunion de bureau.

Alain MEUNIER précise les raisons de ce vote :

- La Communauté de Communes Cœur du Var n'a pas de projet,
- La Communauté de Communes Cœur du Var est une toute petite structure face à de grosses entités,
- Il y a un déficit démocratique dans le fonctionnement de la Communauté de Communes Cœur du Var,
- La commune du Luc ne se sent pas à sa place et « mal aimée » notamment par rapport aux compétences
 - Problème de tranche d'âge du service jeunesse
 - Problème de la mission locale du Centre Var, où l'on compare des carottes et des poireaux, des situations non comparables de missions locales qui ne payent pas de loyer, avec celle du Centre Var qui en paye
 - La Maison Médicale de Garde qui a été mise en place alors que la Communauté de Communes Cœur du Var n'a pas la compétence
 - Problème du circuit de randonnée sur le Luc dont on n'a pas de nouvelle

- Il n'y a pas de volontarisme de développer l'intercommunalité, avec l'exemple du pass foncier mis en place par la région et qui permettrait de bénéficier de subventions régionales plus importantes.

Alain MEUNIER, expose que la Commune du Luc souhaite rejoindre une intercommunalité plus grande ou plus tonique, ou bien rester en Cœur du Var à condition qu'elle soit plus dynamique et accepte la Commune du Luc différemment.

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, est très étonné de cette position car à aucun moment le Maire du Luc, **André RAUFAST**, n'a pas fait état de cette position lors des bureaux précédents.

Alain MEUNIER, indique que lors du bureau du mois de Décembre, **André RAUFAST** a fait état de beaucoup de points qu'il vient de préciser.

Henri CEZE, Vice-président, Maire de Carnoules, est d'accord sur la proposition du schéma qui maintient le territoire Cœur du Var dans ses limites actuelles, à l'opposé de la position de la commune du Luc.

Il est opposé à l'éclatement en 2 ou 3 morceaux, ainsi qu'un projet d'EPCI encore plus grand.

La position adoptée par la commune est la suivante :

- Pour le maintien du territoire Cœur du Var dans ses limites actuelles,
- Solidaire des communes qui ne sont pas satisfaites du projet de schéma.

Quant à la taille, le texte de loi indique qu'il ne peut pas y avoir de communauté de communes de moins de 5000 habitants.

Il indique que Cœur du Var s'en tire bien, en espérant que le Préfet revoit les points litigieux.

Guy HILY, Le Thoronet, est d'accord sur le projet de schéma, mais est d'accord avec **Alain MEUNIER**, sur le fait qu'il faut se doter de compétences plus réalistes, pôle culturel par exemple.

Henri CEZE, Vice-président, Maire de Carnoules, expose que la seule question qui nous est posée est relative au territoire et non aux compétences.

L'intercommunalité c'est fait pour faire mieux à plusieurs que seul. Il reste très vigilant sur la perte d'autonomie communale.

Christian GERARD, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes, indique à propos de la Maison Médicale de Garde, qu'il transmettra le texte permettant de mettre en place cette structure (voir copies ci-jointes).

Après ces échanges, Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du 22 Avril pour le territoire Cœur du Var présenté par Monsieur le Préfet du Var.**

VOTE

Pour : 25

Contre : 2

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

1.4 – Adhésion à la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 »

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, expose au Conseil Communautaire que par courrier en date du **13 Mai 2011**, le Président du Conseil Général du Var, nous informe de la création d'une société publique locale dénommée « Ingénierie départementale 83 », autorisée par délibération N°A58 du 27 Avril 2011.

Nous ont été adressés les projets de statuts et de règlement intérieur dont vous trouverez copie en annexe 1.

La principale mission de cette S.P.L est l'ingénierie publique.

Pour adhérer à cette S.P.L, il convient :

- D'acheter des actions au prix unitaire de 200€.
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget au chapitre 26.
- D'approuver les statuts.
- De désigner un représentant dans les instances de la société publique locale.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adhérer à la société publique locale dénommée « Ingénierie Départementale 83 », société anonyme au capital de 151 200€.**
- **D'acheter 42 actions au prix unitaire de 200€ soit 8 400€.**
- **D'approuver les statuts de la société.**
- **De le désigner Président comme représentant la Communauté de Communes Cœur du Var dans les instances de la société publique locale « Ingénierie Départementale 83 ».**
- **D'inscrire les crédits nécessaires à l'acquisition d'actions au budget, chapitre 26.**
- **De l'autoriser à accomplir tous actes et formalités nécessaires à son exécution.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

1.5 – Calendrier des réunions fin 2011

SEPTEMBRE

Mardi 13 Septembre 2011 : 18 H Bureau

Mardi 27 Septembre 2011 : 18 H Bureau

OCTOBRE

Mardi 11 Octobre 2011 : 18 H Bureau

Mardi 25 Octobre 2011 : 18 H Bureau

NOVEMBRE

Mardi 15 Novembre 2011 : 18 H Bureau

Mardi 29 Novembre 2011 : 18 H Conseil Communautaire

DECEMBRE

Mardi 13 Décembre 2011 : 18 H Bureau

2 – FINANCES

2.1 – Admission en non valeur - Redevance Assainissement

Yves ORENGO, Vice-président, Maire de Gonfaron, expose au Conseil Communautaire les points suivants :

La trésorerie nous a transmis en date du **09 Mai 2011**, un état sur les titres irrécouvrables du budget annexe du SPANC après des poursuites sans effet.

Cet état concerne le titre suivant :

ANNEE	N° TITRE	NOM – PRENOM	MONTANT
2009	18	DUBOST Pierre	240.00 €
		TOTAL	240.00 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'admettre en non valeur le titre N°18 de l'exercice 2009 pour un montant de 240.00€.

<u>VOTE</u>		
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.2 – Admission en non valeur - Budget Principal

La trésorerie nous a transmis en date du **09 Mai 2011**, un état sur les titres irrécouvrables du budget principal après des poursuites sans effet.

Cet état concerne les services suivants :

SERVICE	ANNEE	N° TITRE	NOM – PRENOM	MONTANT
Transports scolaires	2007	231	DULIBA Géraldine	75.00 €
Centres de loisirs	2009	289	KHALLAGHI FAR Nadine	210.00 €
			TOTAL	285.00 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- D'admettre en non valeur les titres récapitulés dans le tableau ci-dessus pour un montant de 285.00€.

<u>VOTE</u>		
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3 – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

3.1 – Rapport 2010 sur la délégation de service public pour la gestion de l'aire – Annexe 2
Claude PONZO, rappelle au Conseil Communautaire que par délibération **N°2008/102** du **28 Octobre 2008**, le Conseil Communautaire a confié par délégation de service public à ALOTRA la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage au Luc en Provence.

L'article **L1411-3** du CGCT indique que le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} Juin à l'autorité délégante un rapport. L'examen de ce rapport est soumis pour examen à la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport 2010 établi par ALOTRA a été présenté à la commission Santé/Solidarité le **25 Mai 2011** et au bureau du **07 Juin 2011**.

Le document synthétique de ce rapport a été joint à la convocation.

Quelques chiffres :

➤ <u>Fréquentation</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
- Nombre total de personnes accueillies	: 459	382
- Taux d'occupation annuel	: 53%	66%
- Nombre de journées caravanes	: 2778	3190
- Durée moyenne de séjour	: 15.5 jours	32.5 jours
➤ <u>Perception des droits</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
- Total	14 082€	16 635€
➤ <u>Bilan financier</u>		
- Dépenses	: 120 802.00 €	
- Recettes	: 113 575.00 €	
- <u>Résultat déficitaire</u>	: 7 227.00 €	

Ce déficit se décompose de la façon suivante :

- 1 409.24€ dû par la Communauté de Communes Cœur du Var (1/24^{ème} décembre)
- 5 818.00€ de déficit

Comme prévu lors de la passation de l'avenant N°1 en 2010, le résultat est réparti pour :

- 70% pour le délégataire
- 30% pour la Communauté de Communes Cœur du Var soit **1 475.45€**.

Au total, il reste dû par la Communauté de Communes Cœur du Var : **3 154.69€**.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport présenté.

4 – SPANC

4.1 – Rapport annuel 2010 du service – Annexe 3

Bernard FOURNIER, Vice-président, Maire de Flassans rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L.2224-5 du CGCT, il convient d'établir un rapport annuel sur le service public d'assainissement non collectif.

Ce rapport a été joint à la convocation. Il est simplement rappelé ci-après les principaux éléments :

- Nombre de contrôles réalisés en 2010
 - Contrôle de conception : 108
 - Contrôle de réalisation : 57
 - Contrôle de l'existant : 88
 - Contrôle périodique : 287
 - Total : 540**

- Nombre de contrôles réalisés depuis 2002
 - Installations neuves : 786
 - Installations anciennes : 3787
 - Total : 4573**

- Estimation du nombre d'habitants desservis par le SPANC
 - $4573 \times 2.7 =$ **12 347 habitants**

- Taux de conformité des dispositifs ANC en 2010
 - Avis favorable : **7.2%**
 - Avis favorable avec réserves : **75.3%**
 - Avis défavorable : **17.5%**

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport présenté.

5 – RESSOURCES HUMAINES

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, présente les différents points relatifs aux ressources humaines.

5.1 – Frais de mission

Gabriel UVERNET, Vice-président chargé de l'aménagement du territoire doit se rendre, avec la Responsable du service Aménagement du territoire, **Claire ACCOSSANO**, aux 7èmes rencontres nationales des SCOT, à Lyon, du **30 juin au 1^{er} juillet 2011**.

L'article 7 alinéa 2 du Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 dispose **que « l'assemblée délibérante de la collectivité peut fixer, pour une durée limitée, lorsque l'intérêt du service l'exige et pour tenir compte de situations particulières, des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission et de stage.**

Elles ne pourront, en aucun cas, conduire à rembourser une somme supérieure à celle effectivement engagée ».

Considérant que le bureau du 7 juin 2011 s'est prononcé favorablement quant à permettre la prise en charge de l'ensemble des frais liés à cette mission,

Claude PONZO propose au Conseil communautaire :

- **De procéder au paiement des droits d'inscription et des frais d'hébergement de Monsieur Gabriel UVERNET et de Madame Claire ACCOSSANO, directement à l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, association organisatrice de l'évènement.**
- **De rembourser à Monsieur Gabriel UVERNET et à Madame Claire ACCOSSANO, l'ensemble des autres frais occasionnés par cette mission dans les conditions prévues par le Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret no 91-573 du 19 juin 1991.**

VOTE

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.2 Mise en place d'un régime d'astreintes pour les agents polyvalents du Service Elimination des déchets

Afin d'assurer la continuité du service public de la collecte des ordures ménagères, il est envisagé d'instaurer une indemnité d'astreinte d'exploitation c'est-à-dire que l'agent sera tenu, pour les nécessités du service, de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour pallier une absence imprévue.

L'indemnité d'astreinte d'exploitation est d'un montant de 34.85 euros pour le samedi ou un autre jour de la semaine.

Lorsque que l'agent sera sollicité pendant sa période d'astreinte, sa période travail effectif sera rémunérée en heure(s) supplémentaire(s).

Considérant que le bureau du **18 janvier 2011** s'est prononcé favorablement quant à permettre la mise en place d'un régime d'astreintes pour les agents polyvalents du Service Elimination des déchets,

Considérant l'avis favorable rendu par le comité technique paritaire du CDG 83 le **28 mars 2011**.

Claude PONZO propose au Conseil communautaire :

- **D'instaurer une indemnité d'astreinte pour les agents polyvalents du Service Elimination des déchets.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.3 – Mise en place d'un régime d'astreintes de décision pour le personnel encadrant du service Elimination des déchets

Afin de permettre d'assurer une continuité du service de la collecte des ordures ménagères, il est proposé d'instaurer une indemnité d'astreinte de décision : l'agent sera tenu, pour les nécessités du service, de pouvoir être joint par l'autorité territoriale ou tout agent sous sa responsabilité, en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

L'indemnité d'astreinte de décision est d'un montant de 17.43 euros pour le samedi ou un autre jour de la semaine et de 74.74 euros pour une semaine complète.

Les personnels de la filière technique occupant des postes d'encadrement au Service Elimination des déchets pourront bénéficier d'une indemnité non soumise à retenue pour pension ou, à défaut, d'un repos compensateur lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte.

Considérant que le bureau du **18 janvier 2011** s'est prononcé favorablement quant à permettre la mise en place d'un régime d'astreintes de décision pour le personnel encadrant du service Elimination des déchets,

Considérant l'avis favorable rendu par le comité technique paritaire du CDG 83 le **28 mars 2011**.

Claude PONZO propose au Conseil communautaire :

- **D'instaurer une indemnité d'astreinte pour les personnels de la filière technique occupant des postes d'encadrement au Service Elimination des déchets.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.4 – Création d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet

Suite à la réorganisation du service élimination des déchets liée au transfert de la collecte des ordures ménagères, un agent a été recruté au 1^{er} octobre 2010 dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement à l'emploi (C.U.I-C.A.E) pour assurer la gestion des transports scolaires.

Son Contrat d'accompagnement à l'emploi a pu être renouvelé au **1^{er} avril 2011** pour une durée de 6 mois, jusqu'au **30 septembre 2011**.

Le temps de travail annuel pour ce service est de 70% d'un temps plein.

Afin de recruter définitivement cet agent qui donne satisfaction, il convient de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet à **70%** soit **24H30**/semaine.

Considérant que le bureau du **17 mai 2011** et la commission du personnel du **24 mai 2011** se sont prononcés favorablement quant à la création de cet emploi.

Claude PONZO propose au Conseil communautaire :

- **De créer un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet de 24h30 hebdomadaires.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

5.5 – Renouvellement du contrat à durée déterminée de la Chargée de mission pour la protection des Espaces naturels sensibles

Marie-Dominique AUBRY, chargée de mission pour la protection des Espaces naturels sensibles a été recrutée en tant qu'agent non titulaire sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose :

« Par dérogation au principe énoncé à l'article 3 du titre Ier du statut général, des emplois permanents peuvent être occupés par des agents contractuels dans les cas suivants :

- 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;**
- 2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient. »**

Son contrat a débuté le 1^{er} octobre 2008, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 septembre 2011.

Elle a notamment été recrutée, dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 Plaine des Maures.

A ce titre, des financements ont été obtenus :

- ETAT : 35 000€
- FEDER : 35 000€

Parallèlement, elle a mis en œuvre :

- La semaine puis le mois du Développement Durable.
- Le programme d'Education à l'Environnement et Développement Durable (EEDD).

Elle a aussi mené à bien le projet de zone d'activités à Carnoules.

Compte tenu de la poursuite et du développement de ces missions,

Considérant que le bureau du **7 juin 2011** et la commission du personnel du **24 mai 2011** se sont prononcés favorablement quant au renouvellement de ce contrat pour une durée de 3 ans,

Claude PONZO propose au Conseil communautaire :

- **De renouveler le contrat de Marie-Dominique AUBRY sur les missions définies par la délibération 2008/90 du 24 juin 2008 pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2011.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Guy HILY, Le Thoronet, demande s'il y a des financements.

Christian GERARD indique qu'au titre de 2011, 62 500€ ont été obtenus (ETAT/FEDER) dont 45 700€ pour le poste de chargé de mission.

6 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / SCOT

6.1 – Adhésion à la Fédération Nationale des SCOT

Gabriel UVERNET, Vice-président, Maire du Thoronet, expose au Conseil Communautaire les objectifs de la Fédération des SCoT :

- **Un lieu d'échange et de formation**
- **Un centre de ressources et de réseaux**
- **Un interlocuteur du monde des SCoT auprès des partenaires et de l'État** : elle aura ainsi pour mission de construire et porter la « parole des SCoT » lors des réformes du droit de l'urbanisme, tant au niveau ministériel qu'au sein des instances parlementaires.
- **Un lieu de réflexion et de prospective** : contribuer aux débats nationaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement.

L'intérêt pour le SCOT Cœur du Var :

- Bénéficier des expériences, du réseau, du centre de ressources et des réflexions en cours
- Participer à la dynamique des SCOT et aux échanges
- Faire connaître et valoriser le point de vue du SCOT Cœur du Var et le projet de territoire

Montant Adhésion : 500 euros/an.

La commission d'aménagement du **27/05/2011** et le bureau du **07/06/2011** ont émis un avis favorable à cette adhésion.

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **D'adhérer à la fédération nationale des SCOT.**
- **De l'autoriser à accomplir les actes et formalités nécessaires à cette adhésion.**

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7 – ELIMINATION DES DECHETS

7.1 – Demande de subvention à l'ADEME pour l'acquisition de composteurs

Claude PONZO, Président, Maire de Besse, rappelle au Conseil Communautaire que des composteurs individuels sont actuellement en vente au siège de la communauté de communes, au tarif de :

- 15 € pour les composteurs plastiques
- 20 € pour les composteurs bois

Au cours des 3 dernières années, 322 composteurs plastiques et 142 composteurs bois ont été ainsi vendus.

Il est proposé de reconduire cette opération qui permet de diminuer la quantité de déchets enfouis en programmant l'acquisition de **450** composteurs individuels sur **3 ans** pour un montant global de **20 864 € TTC**.

Les composteurs sont susceptibles d'être subventionnés par l'ADEME.

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Composteur bois (55,85 x 150)	: 8 378 €	Subvention ADEME 40 %	: 8 346 €
Composteur plastique (41,62 € X 300)	: 12 486 €	Vente de composteurs	: 7 500 €
		Autofinancement	: 5 018 €
TOTAL	20 864 €	TOTAL	20 864 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- De faire l'acquisition de 450 composteurs individuels.
- De solliciter des subventions auprès de l'ADEME.
- D'approuver le plan de financement présenté ci-dessus.

VOTE

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE

7.2 – Demande de subvention départementale Programmation 2011 Acquisition foncière terrain Puget-Ville

Claude PONZO rappelle que par délibération N°2011/50 du 19 Avril 2011, le Conseil Communautaire a acté l'acquisition d'un terrain situé sur la commune de Puget Ville pour **implanter une nouvelle déchèterie**. Le montant de cette acquisition s'élève à **28 500 €**.

Ce terrain appartient à la commune de Puget Ville. Il est situé au lieu-dit le Cade, section D, parcelle 138, d'une contenance de 8750 m2.

Cette opération a été inscrite dans le cadre de la programmation 2011 relative aux subventions départementales pour les investissements adoptés par délibération N°2011/44 du 19 Avril 2011.

Le plan de financement s'établit ainsi :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition :	28 500 €	Subvention du département :	14 250 €
		Autofinancement :	14 250 €
TOTAL	28 500 €	TOTAL	28 500 €

Claude PONZO propose au Conseil Communautaire :

- **De solliciter une subvention d'investissement auprès du Conseil Général du Var au titre de la programmation 2011.**

<u>VOTE</u>		
Pour : 27	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

7.3 – Rapport d'activités 2010

Le rapport d'activités 2010 du service élimination des déchets était joint à la convocation. En l'absence de remarque sur ce rapport, le Conseil Communautaire prend acte du rapport.

8 – ESPACES NATURELS SENSIBLES JL. LONGOUR

Claude PONZO rend compte au Conseil Communautaire de l'opération « Printemps du Durable ».

8.1 – Bilan du « Printemps du Durable »

Convivialité et partage, tels ont été les maîtres mots du « Printemps du Durable » 2011 qui s'est déroulé du 1^{er} avril au 6 mai. Cette année, Cœur du Var a proposé un programme particulièrement riche et varié ouvert à tous les âges et toujours totalement gratuit.

- ✓ **D'abord, une exposition sur la suberaie varoise**, exposition labellisée dans le cadre de l'année internationale de la Forêt pour présenter et rappeler combien la forêt de chêne liège constitue notre patrimoine naturel, culturel et économique. Fruit d'un partenariat avec l'ASL suberaie varoise, le Conservatoire du patrimoine du Freinet et le musée du liège de Gonfaron, cette exposition a permis d'aborder de manière pédagogique et ludique l'univers du chêne liège au travers de panneaux d'information, objets à voir et à toucher, jeux, films... etc.
Quelques 188 visiteurs sont venus, enfants, adultes, et parmi eux des personnes âgées et handicapées de l'hôpital local départemental.
L'exposition est actuellement en cours de transposition en mallette pédagogique, mallette qui sera présentée aux enseignants des écoles maternelles et primaires de Cœur du Var lors de la rentrée scolaire 2011-2012. La mallette sera disponible en prêt gratuit dans le cadre du fonds documentaire constitué pour les professeurs qui souhaitent approfondir les thématiques abordées dans le programme d'éducation à l'environnement et au développement durable créé par la Communauté de Communes depuis maintenant 2 ans. Les supports pédagogiques de l'exposition sont par ailleurs disponibles pour le prêt gratuit en tant qu'exposition itinérante.

- ✓ **Les ateliers du développement durable** quant à eux ont accueilli 187 participants l'espace d'un week-end pour des animations destinées à transmettre les éco-gestes du quotidien.
Après un petit déjeuner d'accueil « Bio&Durable » chacun a pu selon son âge et ses préférences : construire des châteaux forts en carton recyclé, peindre avec des fleurs, des fruits, des légumes... apprendre à jardiner au naturel, fabriquer ses produits d'entretien écologiques, cuisiner les herbes sauvages... etc.
Le jeune public a particulièrement apprécié ces 2 journées avec une forte représentation de la classe d'âge 5-9 ans ; et si 2/3 des participants venaient des 11 communes de Cœur du Var, certains n'ont pas hésité à se déplacer depuis les secteurs de Toulon, Draguignan ou Fréjus.

- ✓ **Les balades/ateliers nature** ont pour principe de sensibiliser le temps d'un après midi à la connaissance de la biodiversité et des écosystèmes. 76 personnes réparties en 4 ateliers ont ainsi pu découvrir : les châtaigneraies des Mayons, la biodiversité du Lac Redon vue par la macro photographie, les insectes de la plaine des Maures et l'univers de la tortue d'Hermann.

- ✓ Enfin une **Soirée festive de clôture** a récompensé les lauréats du **concours « Dessine moi ton territoire aujourd'hui et ton territoire demain »**. Ce concours avait pour objectif de faire réfléchir et s'exprimer des groupes d'enfants et adolescents dans le cadre de la concertation pour l'élaboration du SCoT Cœur du Var. 67 enfants se sont investis dans cette édition du concours 2011 et 2 groupes ont été récompensés :
 - Le groupe de « Mini stage » Pôle Le Luc des vacances de Février 2011 pour un prix spécial de participation hors cadre scolaire,
 - Et le « Club dessin » du Foyer socio-éducatif du Collège Pierre de Coubertin du Luc qui s'est vu décerner le 1^{er} prix. Un premier prix bien mérité au regard de la note descriptive accompagnant l'œuvre et mentionnant une approche de l'aménagement du territoire faisant une large place aux énergies renouvelables dans les équipements et infrastructures, à la prise en compte de l'environnement, notamment de l'agriculture, et aux liens de l'homme et de son habitat avec les espaces naturels.

Le bilan de participation toutes animations confondues pour l'édition 2011 du Printemps du durable est de 558 participants soit plus d'une centaine de visiteurs qu'en 2009. Tous ont apprécié la qualité de la manifestation tant pour les locaux, les intervenants et leurs prestations que pour l'accueil par les agents de la Communauté de communes. Beaucoup sont prêts à revenir en 2012 et à faire connaître l'évènement dans leur entourage.

9 – ANIMATION JEUNESSE

9.1 – Informations

Christian GERARD, présente les différentes informations relatives à ce service.

La commission animation jeunesse réunie le **18 Mai 2011** a proposé des orientations qui ont été entérinées par le bureau du **07 Juin 2011**.

✓ **Séjours petites vacances scolaires**

Les séjours pendant les petites vacances scolaires ont été mis en place en 2010 sur le pôle de Besse à titre expérimental.

Le bureau du **09 Novembre 2010** a validé la mise en place de séjours pour l'ensemble des communes (Hiver et Printemps).

- En février 2011, ce sont **86 enfants** (pour 100 places) qui sont partis en séjour ski **dont 51** qui n'ont jamais fréquenté les Mini Stages auparavant, ni les séjours de 2010.
- En Avril, ce sont **40 enfants** (pour 100 places) qui sont partis en séjour Nature et Découverte **dont 13** qui n'ont jamais fréquenté les Mini Stages auparavant, ni les séjours de 2010.
Sur les 27 enfants restants, **13 d'entre eux** sont partis en **séjours ski en 2011** et **10** ont été inscrits sur l'un **des séjours 2010**.

Une vraie demande des familles existe.

Afin de pouvoir, organiser, réserver dans les meilleurs délais et ainsi obtenir les meilleurs prix, il a été décidé la mise en place de séjours pour les vacances scolaires d'Hiver et de Printemps pour les années à venir.

D'autre part, les séjours sont vendus pour 6 jours, soit du Lundi au Samedi.

Aujourd'hui nous payons donc 1 jour de pension sans l'utiliser, aussi il a été décidé la mise en place de séjours sur 6 jours du Lundi au Samedi.

Par ailleurs, pour les séjours de ski de **Février 2012**, les réservations étant presque complètes, il convenait de réserver avant le **30 Mai 2011** pour garantir le même prix qu'en 2011.

Dans le cas inverse, une augmentation de **7€** par personne serait appliquée.

Aussi en accord avec le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var, le président de la commission des finances et le Président de la commission animation-jeunesse, la réservation a été effectuée.

✓ **Dates de fonctionnement des EAL**

Afin de ne plus avoir à revenir chaque année sur le positionnement des jours fériés et d'offrir aux familles, une meilleure lisibilité, il a été décidé de retenir les principes suivants :

- **Mini stages : tous les jours (du lundi au vendredi) hors jours fériés.**
- **Séjours : tous les jours (du lundi au samedi) même les jours fériés.**

✓ **Séjours été EAL Les Siques**

Afin de faire évoluer l'offre de loisirs sur l'EAL des Siques, cette année et à titre expérimental, deux séjours seront mis en place, en remplacement de la Formule « colo » qui a été supprimée.

Aujourd'hui, les séjours sont complets.

Il a été décidé de reconduire la mise en place de séjour pour les années à venir.

✓ **Session BAFA**

En 2010, un partenariat avec Leo Lagrange Animation a permis à 30 candidats Cœur du Var de participer à une formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). L'objectif visé est de créer un potentiel animateur sur le territoire.

Le siège communautaire a été mis à disposition afin de proposer des sessions à moindre coût. Seules les charges en personnel de service ont été à la charge de la Communauté de Communes Cœur du Var.

En 2011, ce projet n'a pas été reconduit car les 30 stagiaires n'avaient pas fini leur cursus de formation BAFA.

Il a été décidé de reconduire une session BAFA dans les locaux du siège communautaire.

✓ **Politique tarifaire selon directives CNAF (Caisse Nationales des Allocations Familiales)**

Le **Lundi 9 Mai 2011**, une rencontre a eu lieu avec **Monsieur GALLAND – Conseiller technique du Service du Développement Social à la CAF de Toulon** et la **Communauté de Communes** en présence de **Christian GERARD, Lydie BERNARD** et **Céline MARTIN**.

Il a notamment été question des politiques tarifaires imposées par la CNAF qui précise que les familles doivent participer financièrement sur les prix de journée au maximum de 1% de leur quotient familial (base plafond du versement des prestations de service).

Actuellement, une famille qui a un quotient familial de 300€ devrait payer **3€** par jour, au lieu de **7€**.

Une étude est en cours pour estimer l'incidence financière supportée par la Communauté de Communes.

Il est à rappeler que la Caisse des Allocations Familiales est le premier partenaire financier sur les prestations de service dont le montant versé en 2010 s'élève à **34 408,83 €**.

10 – Questions orales

10.1 – Information sur l'aménagement numérique

Depuis les lois Grenelle, le SCOT doit intégrer dans ses réflexions un volet aménagement numérique du territoire. Notre territoire rural, notre problématique d'habitat diffus et la présence de très nombreux hameaux sur le territoire, nous ont d'ores et déjà confrontés à la fracture numérique non seulement d'un point de vue technique mais aussi financier avec l'exemple de la TNT. A ce jour la Communauté de communes n'a ni les moyens ni la compétence technique ni l'échelle pertinente pour lancer une étude sur l'aménagement numérique.

Dans ce contexte, et sous l'impulsion de la Communauté d'agglomération Dracénoise une réflexion sur la mutualisation des réflexions et des moyens sur le sujet des infrastructures et des usages numériques (stratégie et mise en œuvre) a été lancée au travers de 2 démarches :

- Le schéma départemental d'aménagement numérique (obligation réglementaire du département) pour lequel la proposition est faite de mener cette étude stratégique en partenariat avec les territoires et avec des déclinaisons à leur échelle
- La candidature de TPM à l'appel à projet de la Caisse des dépôts concernant les technologies des services mobiles internet (ex : acquisition billet de bus, de musée, réservation d'hôtel, informations touristiques, horaires des transports... par le biais du téléphone portable)

Le SCOT Fréjus-St Raphael, le SCOT de St Tropez, le SCOT Dracénie, le SCOT Provence Méditerranée et le Conseil général ont déjà manifesté leur avis favorable sur la mutualisation de ces projets au travers d'un partenariat sur le schéma départemental d'aménagement numérique et d'un soutien à la Communauté d'agglomération TPM pour l'appel à candidature.

La Communauté de communes Cœur du Var s'associe à ses collègues dans cette démarche en espérant en retirer les bénéfices à son échelle. Lorsque le dossier complet et définitif issue de cette réflexion sera établi, il sera alors soumis à l'analyse de la commission, du bureau et du conseil communautaire.

10.2 – Déchèteries

Guy HILY, Le Thoronet, fait remarquer les détériorations sur la déchèterie du Cagnet des Maures (grillage, ...). Ne pourrait-on pas les remplacer, protéger et sécuriser cet investissement ?

Christian GERARD, précise hélas, que cette situation n'est pas spécifique à Cœur du Var, mais se retrouve au niveau national, et qu'il n'y a malheureusement pas de solution pour faire face à la récupération des métaux et autres.

Si l'on remplace un panneau, le lendemain, il est de nouveau démonté et enlevé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.